

## **AVIS PUBLIC 2020-018**

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que lors de sa séance extraordinaire du **13 juillet 2020 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au **124**, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

## Demande 2020-002 visant le 359, rue du Roi, Asbestos.

<u>Nature et effets</u>: Autoriser une marge avant secondaire de 4 mètres au lieu de 5 mètres pour un bâtiment accessoire détaché tel que prévu au règlement de zonage numéro 2006-116 article 7.4.2.1 Autorisant un bâtiment accessoire isolé à empiéter de 2 mètres dans la marge avant prescrite dans le cas d'emplacement d'angle ou transversal. La marge avant est de 7 mètres.

Toute personne intéressée <u>doit transmettre par écrit ses commentaires au plus</u> <u>tard le 10 juillet 2020 à 12:00</u> pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Asbestos, Québec, ce 25<sup>e</sup> jour de juin 2020

Me Marie-Christine Fraser, greffière